



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Paiement

Question écrite n° 5425

#### Texte de la question

M Michel Berson attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur les retards de paiement dans les perceptions dus aux perturbations dans les centres de tri, notamment en region parisienne. Il lui demande si les contribuables pourront beneficier a cette occasion de mesures de clemence de la part de l'administration.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Il a ete recommande aux services charges du recouvrement de l'impot de tenir compte des recentes perturbations du trafic postal. Les comptables publics ont ete invites a examiner avec la plus grande bienveillance toutes les demandes de delais presentees par les entreprises ou les particuliers qui rencontrent des difficultes de paiement. Il a par ailleurs ete rappele que les redevables qui ont adresse un cheque par la poste avant la date limite de reglement, n'encourent aucune penalite de retard quelle que soit la date de reception du moyen de paiement par le comptable public. En consequence, les interesses qui, malgre ces dispositions, auraient recu des avis de penalites, sont invites a prendre l'attache du comptable charge du recouvrement qui regularisera la situation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Berson Michel](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 5425

**Rubrique :** Impots et taxes

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 novembre 1988, page 3285